

Compte-rendu

De la quatrième ronde des
Ateliers thématiques
Mai 2004

Pôle Aménagement du territoire
Service Environnement
Rédigé par : Jérôme Dubost
Tél. 04 68 51 64 07
N°.Réf :

Transmis à tous les membres du COPIL

Etang de Canet Saint Nazaire Natura 2000

Cette quatrième ronde d'ateliers thématiques a été l'occasion de reformuler les grands objectifs et de travailler sur des sous-objectifs.

Jérôme DUBOST et Danielle BOIVIN ont animé ces ateliers thématiques en essayant de lister avec l'ensemble des participants, secteur par secteur, les objectifs prioritaires et secondaires.

Tous les secteurs et toutes les problématiques n'ont pu être évoqués lors de cette quatrième ronde. Dans ce compte rendu, vous verrez apparaître nos propositions (partie grisée dans les tableaux) sur les thèmes qui n'ont pu être abordé. Nous attendons vos réactions (des commentaires sur nos propositions ou de nouvelles propositions) pour pouvoir affiner les actions qui découleront de ces objectifs.

Si des sujets n'ont pas été évoqués ou si vos propos n'ont pas été correctement retranscrits, nous vous prions de nous en excuser et vous invitons à nous le faire savoir. Nous ne manquerons pas de l'évoquer lors des prochains ateliers.

A la demande d'André Palau de l'EID vous trouverez ci-joint la carte des différentes structures intervenant sur le périmètre Natura 2000.

Tous les ateliers ont été introduits de la façon suivante :

Modification du Calendrier prévisionnel

	2002		2003		2004											
	2nd semestre	1ier semestre	2nd semestre	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	
Comité de Pilotage	1		2						3			4			5	
ronde des Ateliers Thématiques		1	2	3				4				5		6		

Production du docob

inventaire & analyse de l'existant

Définition des objectifs

Propositions de gestion

Rendu des études du syndicat

Nous envisageons un rendu définitif du DOCOB, valant plan de gestion pour les terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, d'ici la fin de l'année.

La Méthode de travail durant les ateliers

Pour aborder plus facilement tous les problèmes du site, nous l'avons découpé en 5 secteurs:

- Le Cagarell et les prés de la Ville
- De l'Esparrou à l'ancien Réart
- De l'ancien Réart au golf
- Le lido
- La lagune (incluant le grau)

Par secteur nous avons proposé de remplir le tableau suivant :

Problématique	Objectifs	Usages	Actions suggérées par les acteurs locaux	Actions	Moyens	
					Humains	Financiers
Sujets évoqués lors des différents ateliers thématiques.	Répondre à la question de ce que l'on veut pour le site	L'ensemble des acteurs ou des activités concernés par cette problématique	Objectifs ciblés facilement quantifiables et mesurable.	Ce que l'on fait.	Sera complété par l'opérateur	Sera complété par l'opérateur

La reformulation des objectifs

Propositions des acteurs	Reformulation des objectifs
Préserver et maintenir les habitats remarquables	Préserver et maintenir les habitats naturels et les espèces remarquables, d'intérêt communautaire et prioritaires.
Prévenir les populations contre les risques d'inondations et les mettre hors de danger	Prévenir les populations contre les risques d'inondations.
Garder la lagune en eau	Garder la lagune en eau. C'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver le paysage actuel ➤ Elaborer et mettre en place un protocole de gestion hydraulique
Ralentir le phénomène de comblement	Ralentir le phénomène de comblement
Limiter les apports de pollution	Limiter les apports de pollution
Rester fidèle aux missions du conservatoire	Rester fidèle aux missions du conservatoire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protection et restauration de la richesse et diversité biologique ➤ Ouverture au public dans la limite de compatibilité avec la politique de protection

La suite dans la démarche

Le prochain COPIL devrait valider ces objectifs généraux et sous-objectifs. Ensuite, l'opérateur en dégagera les principaux scénarios d'actions du site. Cela nous permettra d'élaborer les différentes actions par secteur pour la prochaine ronde.

Atelier Thématique n°3 : Hydraulique et gestion des vannes

Étaient Présents : Mesdames Ghislaine ESCOUBEYROU (*DDAF*), EVA BOURDAT (*mission Littoral*), Florence VERDIER (*conservatoire du littoral*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Françoise SIROL (*APVZH*), Danielle BOIVIN (*BIOTOPE*), Messieurs Gilles LOLIO (*conservatoire du littoral*), Jean-marie PETIAU (*commune de Saint Nazaire*), André PALAU (*EID*), Jean-Jacques ROCHON (*éleveur*), Jean-claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*), Lionel COURMONT (*GOR*), Henri MOURER (*Espace pour demain*), Guy de MALEPRADE (*Canet Nature environnement*), Henri CONTE (*APVZH*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*).

Étaient Excusés : Messieurs Jean SERRE (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Auguste BOTTIN (*commune de Saint Nazaire*), Robert SAUT (*commune de Canet en Roussillon*).

En début de séance l'association APVZH a distribué un tract à tous les participants.

Le Conservatoire du Littoral insiste sur ses missions qui portent prioritairement sur la conservation du patrimoine naturel. D'éventuelles actions dans un but strictement hydraulique seront d'un ordre secondaire dans le document d'objectifs valant pour plan de gestion sur les terrains du Conservatoire.

Mme MIERMONT insiste sur le fait que des actions satisfaisantes sur l'étang et limitant sa vitesse de comblement ne peuvent s'envisager qu'avec l'aide des syndicats des bassins versants. Pour ce faire, ces structures doivent être sensibilisées sur la richesse et l'importance de la biodiversité sur la lagune. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les syndicats n'ont pas été créés pour se préoccuper des milieux naturels mais pour prévenir les inondations. Les intérêts humains seront toujours prioritaires.

M. PETIAU regrette cette formulation qui sous entend qu'il y a incompatibilité entre nature et homme. Ce n'est pas le cas sur l'étang. Il faut combattre le préjugé portant sur l'incompatibilité entre la gestion hydraulique et la nature.

M. ROCHON est d'accord sur le fait que l'on ne doit pas partir avec une hiérarchie en tête.

M. CONTE insiste sur le fait que le Conservatoire ne peut gérer la lagune sans avoir accès aux vannes.

Mme SIROL s'interroge sur le projet de creusement du chenal sud (anciennement le canal des Allemands). Aura-t-on l'argent pour le gérer ? Un grau naturel serait beaucoup moins cher à entretenir.

M. PETIAU remarque que certaines mesures discutées en ateliers pourraient déjà être appliquées sans attendre l'adoption du DOCOB. A ce titre, pourquoi les vannes n'ont-elles pas été ouvertes ces derniers jours suite aux crues et à la tramontane ?

Mme MIERMONT répond que les vannes ne fonctionnent plus car elles sont ensablées. On ne peut avoir une action durable sur la remise en fonction des vannes qu'après le désensablement totale du grau (accord du SMNLR – il y a une convention de cogestion des vannes entre le SMNLR et le Syndicat du Réart). Celui-ci est prévu en 2005. Il y a eu 2 tentatives de désensablement partiel des vannes cet hiver (les vannes ont été ouvertes pendant une semaine en novembre) et ce printemps sans efficacité durable. Aujourd'hui, le syndicat ne veut plus injecter 8000 € dans des travaux sans efficacité dans le temps. Le syndicat attend la fin des études .

Mme SIROL et M. ROCHON s'interrogent sur la responsabilité juridique du syndicat face à la salinisation de terrains agricoles qui pourrait être due au non fonctionnement des vannes qui n'ont pas été entretenues correctement. M. ROCHON constate que depuis que les vannes ne sont plus en fonction, les prairies humides sont inondées plus longtemps. L'étang étant trop haut, il n'y a plus d'effet drainant et l'eau ne part que par évaporation ce qui entraîne des remontées de sel.

Mme MIERMONT explique le protocole de gestion des vannes appliquées ces dernières années et rappelle que la décision de l'ouverture des vannes est prise par le président du syndicat du Réart (le syndicat du Réart étant le maître d'ouvrage des vannes) et qu'il n'y a pas de demande faite au SMNLR. Elle précise qu'il n'y a jamais eu d'entretien depuis la mise en place des vannes.

Concernant le curage de l'embouchure du Réart, Mme MIERMONT informe qu'il est prévu dans les mois à venir. Peut-être au mois de juin ou de juillet.

M. COURMONT insiste avec force sur l'importance de ne pas engager les travaux durant la période de nidification des oiseaux qui se termine à la fin du mois de juillet.

Mme ESCOUBEYROU trouve qu'il est difficile de faire un point clair entre Contrat Rivière / DOCOB / Plan de gestion. NATURA 2000 était là pour se consacrer uniquement aux questions d'écologie.

M. PETIAU insiste sur le fait que si on veut qu'un jour NATURA 2000 se concrétise sur le terrain, il faudra convaincre les communes. Pour ce faire, une notion de développement local doit transparaître dans le DOCOB. Celui-ci ne doit pas être qu'un document pour Bruxelles. Les élus de Saint Nazaire souhaitent que le pastoralisme soit un objectif en soi et non une conséquence d'une conservation d'habitat.

Un débat s'engage à propos de la notion de paysage. D'un commun accord, tous les participants estiment que celui-ci ne constitue pas un objectif en tant que tel. Il sera une conséquence de la satisfaction des objectifs portant sur l'écologie, l'hydraulique...

Des débats ont ensuite permis de remplir partiellement le tableau proposé par l'opérateur sur **le**

secteur de la lagune.

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
<p>Etat de conservation écologique de la lagune :</p> <p>(actuellement sont état de conservation est moyen étant donné l'accélération de son comblement, la présence de polluants et son eutrophisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables • Amélioration et préservation du paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche • Activités cynégétiques (Chasse à l'affût) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et / ou mettre en place des activités gestionnaires de l'espace (pêche ?, ...) • Mettre en place une gestion de type conservatoire sur l'étang avec refus de tout aménagement comportant des remblais. D'éventuelles modifications ou aménagements de type hydraulique (création de gra destruction des épis en mer...) ne pourront se faire que dans un but c maintien, voire d'amélioration, de l'état de conservation de l'habitat. • Conserver ou retrouver de fortes variations de la salinité et de la température de l'eau (eau chaude et salée en été, eau pouvant attein de très basse température et de faible taux de salinité en hiver) • Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (rédu et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux • Maintenir & réhabiliter les linéaires d'arbres pour favoriser les habit de l'avifaune. • Limiter les apports de pollution • Surveiller la qualité physico-chimique des eaux (eau et sédiments) • Ralentir le phénomène de comblement • Suivre l'évolution de l'habitat au niveau hydraulique et hydrogéologique • Mettre en place un groupe de travail pour la gestion du bassin vers de l'étang • Elaborer et mettre en place un protocole de gestion des vannes. • Sensibiliser le public • Réduction des impacts, des nuisances de la voie littorale (la voie littorale étant un obstacle physique nuisant au fonctionnement hydraulique idéal de la lagune) • Suivi de l'évolution des peuplements d'oiseaux sur la lagune • Interdire l'introduction d'espèces importées en vue d'élevage dans lagune afin de limiter les risques liés aux espèces envahissantes.
<p>veau d'eau dans la lagune</p>	<p>Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables</p> <p>Prévenir les populations contre les risques d'inondations</p>	<p>Pêche</p> <p>Activités cynégétiques (Chasse à l'affût)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ralentir le phénomène de comblement • Suivi de l'évolution de l'habitat au niveau hydraulique et hydrogéologique • Réduction des impacts, des nuisances de la voie littorale (la voie littorale étant un obstacle physique nuisant au fonctionnement hydraulique idéal de la lagune) • Elaborer un protocole de gestion des vannes.

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
	(objectifs induits)		
<p>Problématiques de la lagune</p>	<p>Préservation du paysage</p> <p>Prévenir les populations contre les risques d'inondations</p> <p>Maintenir une activité économique patrimoniale,</p> <p>Conserver ses qualités en tant qu'aire de repos, de reproduction et d'alimentation des oiseaux et d'autres espèces animales.</p>	<p>Pêche</p> <p>Activités cynégétiques (Chasse à l'affût)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un protocole pour l'usage et la gestion de la lagune • Préciser les usages par secteurs • Maintenir la pêche professionnelle • Réduction des impacts, des nuisances de la voie littorale (la voie littorale étant un obstacle physique nuisant au fonctionnement hydraulique idéal de la lagune)

Atelier Thématique n°2 : Milieux naturels

Etaient Présents : Mesdames Ghislaine ESCOUBEYROU (*DDAF*), EVA BOURDAT (*mission Littoral*), Florence VERDIER (*conservatoire du littoral*), Anne GENTOU (*Conseil Général*), Martine ROCHON (*éleveuse*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Françoise SIROL (*APVZH*), Danielle BOIVIN (*BIOTOPE*), Messieurs Gilles LOLIO (*conservatoire du littoral*), Jean-marie PETIAU (*commune de Saint Nazaire*), André PALAU (*EID*), Antoine SANCHEZ (*ACCA de canet*), Lionel COURMONT (*GOR*), Guy de MALEPRADE (*Canet Nature environnement*), Henri CONTE (*APVZH*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*).

Etaient Excusés : Messieurs Jean-claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*) Auguste BOTTIN (*commune de Saint Nazaire*), Robert SAUT (*commune de Canet en Roussillon*).

SECTEUR CAGARELL ET PRES DE LA VILLE

Madame SIROL estime qu'il n'y a pas de gestion sur ce secteur. Actuellement l'évacuation de l'eau des marais dans l'étang ne se fait pas ; c'est plutôt le contraire. La seule évacuation est l'évaporation.

Florence VERDIER: Est-ce que les canaux sont entretenus et peuvent assurer leur fonction de drainage dans ce secteur ?

Antoine SANCHEZ explique que les chevaux ont détruit les ouvrages hydrauliques. L'ACCA de Canet assure un entretien dans le secteur des prés de la ville en gyrobroyant certaines parcelles et nettoyant des puits artésiens.

André PALAU précise qu'il y a une différence sur ce secteur entre le Cagarell qui est très humide et les prés de la ville qui s'assèchent.

Pour des traitements anti-larvaires efficaces, qu'ils soient effectués avec le *Bt* (Insecticide biologique constitué d'une bactérie, le Bacille de Thuringe - *Bacillus thuringiensis*) ou avec des produits de synthèse (organo-phosphoré), il faut que la zone soit asséchée quelque mois par an. Si il y a peu de fluctuation du niveau d'eau, il y aura moins de larves à traiter.

Lionel COURMONT : s'il y a plus de chevaux, il y aura moins de biodiversité dans la roselière.

Le Cagarell est la deuxième roselière du département, après celle de Salses.

Il faut une gestion en bordure pour limiter les risques d'incendie, mais il ne faut surtout pas toucher le noyau de cette roselière.

Le Groupement Ornithologique du Roussillon n'est pas favorable à une fauche de la roselière. Car une bonne roselière pour l'avifaune doit être étagée avec de vieilles pousses, des pousses mortes et de jeunes pousses. La mise en place d'une fauche systématique dans un but de rendement économique nuira fortement à l'avifaune dans ce secteur. Plus la roselière est vieille, plus elle est intéressante.

Madame SIROL évoque son ancien projet de réserve naturelle volontaire dans ce secteur et la possibilité de créer des recettes, donc un financement direct pour la gestion du site.

Florence VERDIER propose plutôt d'impliquer les propriétaires dans la gestion du site.

Jean-Marie PETIAU pense qu'il faut mener deux chantiers de front pour arriver à avoir une bonne animation foncière : tout d'abord faire appel au volontariat des propriétaires et en parallèle obtenir un arrêté de Biotope dans ce secteur.

Seule la combinaison de ces deux actions, permettra d'avoir un plan de gestion efficace et respecté.

Gille LOLIO livre son expérience sur d'autres sites et effectivement une des pistes intéressantes pour susciter le volontariat des propriétaires, c'est de conduire une association foncière autorisée. Ce genre de démarche a déjà permis de fédérer les propriétaires autour d'un projet commun.

Pour Jean-Marie PETIAU, il faut rénover puis entretenir les canaux du cagarell en adéquation avec le maintien d'une roselière favorable à l'avifaune. De plus, l'arrêté de Biotope permettra de traduire la volonté commune.

André PALAU rappelle qu'une bonne gestion de roselière nécessite un assèchement de la zone 2 à 3 mois par an.

Ghislaine ESCOUBEYROU demande comment sont alimentées les mares temporaires ? Quel est le bassin hydraulique qui les alimente ? Il faut un état des lieux du réseau.

Les participants à l'atelier soulèvent que dans les prés de la ville il existe un problème de clôtures électriques mise en place pour le pastoralisme. Il serait intéressant de travailler sur une remise en état de l'esthétisme de ce secteur..

Monsieur CONTE demande ce que font les gardes du littoral?

Jérôme DUBOST explique qu'il y a au sein de l'équipe d'intervention composé de sept agents trois d'entre eux qui sont assermentés gardes du littoral. Ils assurent aujourd'hui une surveillance des terrains du conservatoire. Ces gardes commissionnés peuvent constater des infractions au titre de la protection de l'environnement et dresser des Procès Verbaux. Le 2 juin une réunion de coordination entre tous les services donneurs d'ordre et de police va permettre de définir un protocole d'intervention sur le site.

Le problème des dégâts causés par les sangliers sur site est évoqué. M. Antoine SANCHEZ annonce que 60 à 80 individus seraient présents. Toutefois, il serait intéressant de suivre la population afin de bien déterminer l'effectif actuel et de suivre son évolution.

Selon M. SANCHEZ un contrôle efficace de la population peut se faire par la mise en place de battue administrative dès qu'un constat de dégâts est effectué. Celle-ci ne peut être mise en place que par le Lieutenant de louveterie. M. SANCHEZ se charge de contacter ce dernier afin d'obtenir plus d'information sur ce sujet.

M.SANCHEZ et M. COURMONT précisent que des périodes précises doivent être déterminées pour la tenue de ces battues. Elles doivent être évitées en période de chasse de même qu'en période de reproduction de l'avifaune (correspondant au mois de mai, juin et juillet).

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Fermeture des milieux	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Activités cynégétiques Chevaux en enclos (action de broutage)	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux • Maintien ou mise en place d'activités participant à la gestion de l'espace et des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (broutage, pastoralisme, entretien mécanique par les chasseurs...) • Mettre en place une réserve naturelle
Préservation des habitats prioritaires (mares temporaires, steppes salées) et des espèces végétales	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Activités cynégétiques Chevaux en enclos (action de broutage)	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du milieu mare temporaire ouvert • Maintien ou mise en place d'activités participant à la gestion de l'espace et des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (broutage, pastoralisme, entretien mécanique par les chasseurs...) • Maintien du fonctionnement hydraulique du Cagarell (entretien des canaux) <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un régime hydrique favorable aux mares temporaires (période d'inondation assez longue en hiver, bonne irrigation des terrains) • Maintien des conditions de sol favorables aux mares temporaires (substrats eutrophes, riches en calcaires et faiblement salés) • Etablir un état des lieux du réseau de canaux irrigant ce secteur • Etudier l'alimentation hydraulique des mares • Maintenir un pâturage extensif sur les steppes salées • Conserver un envahissement temporaire des steppes salées par l'eau salée (pas d'inondation / les fortes sécheresses en été sont favorables aux steppes salées) • Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux
Préservation d'habitats et d'espèces animales (Roselière)	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Suivi scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une gestion permettant de limiter les incendies (fauche d'une bande de quelques mètres autour de la Roselière) • Maintien du fonctionnement hydraulique du Cagarell (entretien des canaux) <ul style="list-style-type: none"> • Conserver une circulation d'eau douce qui soit suffisante au maintien de la Roselière • Veiller à ne pas faciliter l'accès de cet habitat au grand public, notamment par la mise en place d'une piste cyclable

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Préservation d'habitats naturels et d'espèces (autres : prairies humides et prés salés)	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Activités cynégétiques Chevaux en enclos (action de broutage)	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir & réhabiliter les linéaires d'arbres pour favoriser les habitats de l'avifaune Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux Maintien ou mise en place d'activités participant à la gestion de l'espace et des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (broutage, pastoralisme, entretien mécanique par les chasseurs...) Éviter la fauche et les brûlages dirigés sur les prés salés Mettre en défens des stations de plantes à protection particulière pour lesquelles le pâturage n'est pas forcément favorable (<i>Bellevalia romana</i>, <i>Medicago ciliaris</i>, <i>Kickxia commutata</i>).
Gestion du public	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Activités cynégétiques Chevaux en enclos (action de broutage)	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas ouvrir le milieu du Cagarell au grand public (mettre en place une réglementation permettant de verbaliser les contrevenants) Sensibiliser la population locale à l'intérêt de la conservation de ces habitats et espèces (faire connaître leur richesse patrimoniale et leur intérêt paysager afin de limiter leur dégradation / limiter les décharges sauvages) Mise en défens du secteur durant certaines périodes de l'année (en période de nidification)
Maintien des activités participant à la gestion de l'espace	Maintien ou mise en place du pastoralisme et de la fauche Préciser les usages par secteurs	Activités cynégétiques Chevaux en enclos (action de broutage)	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer, avec les acteurs locaux une charte des usages de ce territoire
Cloisonnement des milieux	Préciser les usages par secteurs	Activités cynégétiques Chevaux en enclos (action de broutage)	<ul style="list-style-type: none"> Créer une association foncière sur le secteur des prés de la ville Elaborer, avec les acteurs locaux, une charte (un mini plan de gestion) des usages de ce territoire

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Devenir du Mas Petit	Assurer la sécurité sur le site		<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un poste d'observation pour les scientifiques • Occuper de façon permanente cette construction afin d'éviter les incidents malencontreux
Dégradation des habitats naturels par le sanglier	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un suivi de la dynamique de la population de sanglier • Organiser des battues administratives lorsque des dégâts sont constatés, hors période de reproduction et nidification (mai, juin, juillet)

SECTEUR DE L'ESPARROU A L'ANCIEN REART

Florence Verdier, Il faut faire appliquer la réglementation en place par une verbalisation des contrevenants. Cette application de la loi ne dépend pas du DOCOB.

Jean-marie PETIAU, problème de cabanisation sur Saint Nazaire. Est-ce que le périmètre Natura 2000 peut être étendu ? Selon la DIREN et la DDAF, la modification du périmètre doit être motivé par la présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire ou prioritaire ou par la présence d'un habitat d'espèce d'intérêt communautaire ou prioritaire sur les parcelles concernées.

Martine ROCHON, évoque ses problèmes avec le CAT qui par ses pratiques de prélèvement de la Canne de Provence favorise sa repousse ; ceci afin de pérenniser son activité économique sur le site. Cette pratique va à l'encontre de l'objectif d'éradication de cette espèce végétale envahissante qui était initialement visé. Cette activité doit être mieux gérée, voire même reconsidérée.

Gilles LOLIO et Jérôme DUBOST expliquent qu'il s'agit d'une convention annuelle. Une tolérance est accordée au CAT, jusqu'à l'élaboration du DOCOB. Si le plan de gestion permet de continuer cette exploitation, cela se fera avec des contraintes et des obligations. L'exploitant devra alors respecter ce nouveau contrat. Si économiquement, cela représente trop de contraintes avec le CAT, nous changerons d'interlocuteur.

Jean-Marie PETIAU souligne le travail fait par Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération en matière de plantation de haie sur ce secteur. Il souhaite que cet effort soit poursuivi pour obtenir de véritables corridors végétaux. Il faut favoriser cette dynamique naturelle et replanter.

Lionel COURMONT explique que la sansouire parsemée ouverte est favorable à l'avifaune. Par ailleurs, certaines pratiques de laboure, notamment sur les terrain de M. UBACH sont à éviter car elles endommagent les habitats naturels. Il s'agit plus particulièrement des laboures effectués par des disques.

Martine ROCHON évoque les problèmes hydrauliques induit par une mauvaise gestion par le syndicat du Réart. Il y a une remontée de sel dans les prés et les prairies. Ceci risque d'induire la perte de ces habitats naturels qui sont aussi des habitats nécessaires au pastoralisme.

Elle explique ses campagne de gyrobroyage pour ouvrir ou maintenir le milieu ouvert afin d'y installer son troupeau.

De plus Il n'y a plus de panneau pour interdire la circulation. En revanche depuis la concertation à travers les ateliers thématiques et le DOCOB, elle ne rencontre plus de problème de terrain avec les chasseurs,

Lionel COURMONT rappelle qu'il est important de mettre en place des actions de suivi.

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Préservation d'habitats naturels et d'espèces (prés salés et prairies humides)	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Pastoralisme ovin Activités cynégétiques	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'activité agricole (pastoralisme et fauche) Maintien ou mise en place d'activités participant à la gestion de l'espace et des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (broutage, pastoralisme, entretien mécanique par les chasseurs...) Maintenir & réhabiliter les linéaires d'arbres pour favoriser les habitats de l'avifaune Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux Eviter la fauche et les brûlages dirigés sur les prés salés Mettre en défens des stations de plantes à protection particulière pour lesquelles le pâturage n'est pas forcément favorable (<i>Bellevalia romana</i>, <i>Medicago ciliaris</i>, <i>Kickxia commutata</i>).
Préservation d'habitats naturels et d'espèces (Fourrés halophiles méditerranéens et gazons pionniers salés)	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Pastoralisme ovin Activités cynégétiques	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux Mise en défens des zones dégradées Conservé un taux de salinité assez élevé afin de préserver les fourrés halophiles méditerranéens Maintenir les conditions extrêmes de la lagune côtière pour conserver les gazons pionniers salés
Maintien des activités participant à la gestion de l'espace	Maintien ou mise en place du pastoralisme et de la fauche Préciser les usages par secteurs	Pastoralisme ovin Activités cynégétiques	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'obtention de convention pour la gestion de ce secteur Elaborer, avec les acteurs locaux une charte des usages de ce territoire

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Développement d'un tourisme vert sur la commune de Saint-Nazaire	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Pastoralisme ovin Activités cynégétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Canaliser le grand public • Mettre en évidence certains chemins et sentiers, sans les baliser en y effectuant un entretien régulier, afin qu'ils puissent être empruntés par les visiteurs. • Eviter que ces chemins et sentiers croisent des habitats naturels et des habitats d'espèces sensibles à la fréquentation (limiter la fréquentation en certains lieux et sur certaines périodes). • Baliser les circuits, itinéraires thématiques • Sensibiliser le public • Etablir, avec les acteurs locaux, des principes directeurs devant guider un éventuel développement touristique
Dégradation du milieu par les véhicules motorisés tout-terrain	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables	Activités non désirables : 4X4, moto, quad...	<ul style="list-style-type: none"> • Baliser les circuits, itinéraires thématiques • Sensibiliser le public • Mise en défens des milieux naturels par la création de tranchés infranchissables et la pose de barrières • Coordonner les actions de police sur le territoire de façon à faire respecter l'interdiction de circuler en véhicules motorisés tout terrain sur les milieux naturels
Accueil de touristes	Assurer la sécurité sur le site		<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions de surveillance sur le territoire (police communale – patrouille de l'étang...) • Sensibiliser le visiteurs au respect des activités économiques et de loisirs locales (notamment pour la chasse et l'agriculture : respect des prairies de fauche et des prés à pastoralisme).
Dégradation des habitats naturels par le sanglier	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un suivi de la dynamique de la population de sanglier • Organiser des battues administratives lorsque des dégâts sont constatés, hors période de reproduction et nidification (mai, juin, juillet)

Pour les secteurs n'ayant pu être abordés dans le cadre des réunions, par faute de temps, nous proposons les actions suivantes (voir les tableaux qui suivent). Certaines avaient déjà été proposées par les participants dans les précédents ateliers thématiques et d'autres sont suggérées par l'opérateur local, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, et le bureau d'étude BIOTOPE.

SECTEUR DE L'ANCIEN REART AU GOLF

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Préservation d'habitats naturels et d'espèces (Prés salés et prairies humides)	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables	Pastoralisme ovin, bovin Activités cynégétiques Chevaux en enclos (action de broutage)	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'activité agricole (pastoralisme et fauche) Maintien ou mise en place d'activités participant à la gestion de l'espace et des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (broutage, pastoralisme, entretien mécanique par les chasseurs...) Maintenir & réhabiliter les linéaires d'arbres pour favoriser les habitats de l'avifaune Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux Proscrire les activités favorisant le maintien des espèces introduites (exogènes) envahissantes (coupe de la Canne de Provence par le CAT) Proscrire les actions de gestion défavorables au maintien des prés salés et aux prairies de fauche (labourage à disque) Eviter la fauche et les brûlages dirigés sur les prés salés <p>Mettre en défens des stations de plantes à protection particulière pour lesquelles le pâturage n'est pas forcément favorable (<i>Bellevalia romana</i>, <i>Medicago ciliaris</i>, <i>Kickxia commutata</i>).</p>
Préservation d'habitats naturels et d'espèces (Fourrés halophiles méditerranéens, Rivières avec berges vaseuses avec végétation à Chénopode rouge et a bidents)	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables		<ul style="list-style-type: none"> Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux Maintenir & réhabiliter les linéaires d'arbres pour favoriser les habitats de l'avifaune (favoriser les espèces indigènes) Développer un corridor végétal à la base du promontoire de Saint-Nazaire Créer une mosaïque de milieux plus ou moins ouverts dans la sansouire par le pâturage, le brûlage dirigé et l'entretien mécanique Mise en défens des zones dégradées Conserver un taux de salinité assez élevé afin de préserver les fourrés halophiles méditerranéens Maintenir les conditions favorables pour le maintien de l'habitat Rivières avec berges vaseuses avec végétation à Chénopode rouge et a bidents (assèchement estival limité dans le temps, milieu eutrophe, éviter des pollutions excessives)

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
			provenant de l'amont) <ul style="list-style-type: none"> Permettre au cours d'eau de faire des bandes fugaces dans son lit en évitant de le contraindre par des aménagements (berges bétonnés, buses, etc.) ; Lutte contre la jussie par arrachage (néanmoins la jussie peut repousser par bouturage, son arrachage devra être systématique en évitant de laisser des fragments de la plante dans le milieu).
Maintien des activités participant à la gestion de l'espace	Maintien ou mise en place du pastoralisme et de la fauche Préciser les usages par secteurs		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'obtention de convention pour la gestion de ce secteur Elaborer, avec les acteurs locaux une charte des usages de ce territoire
Dégradation du milieu par les véhicules motorisés tout-terrain (problème important le long du nouveau Réart)	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables	Activités non désirables : 4X4, moto, quad...	<ul style="list-style-type: none"> Baliser les circuits, itinéraires thématiques Sensibiliser le public (mettre des panneaux le long du nouveau Réart) Mise en défens des milieux naturels par la création de tranchés infranchissables et la pose de barrières Coordonner les actions de police sur le territoire de façon à faire respecter l'interdiction de circuler en véhicules motorisés tout terrain sur les milieux naturels
Dégradation des habitats naturels par le sanglier	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables		<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un suivi de la dynamique de la population de sanglier Organiser des battues administratives lorsque des dégâts sont constatés, hors période de reproduction et nidification (mai, juin, juillet)

SECTEUR DU LIDO

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Sauvegarde des dunes mobiles	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables	Baignades Activités sportives nautiques en mer Jogging Promenade (vélos, chevaux, piétons) Chasse (La chasse n'est pas interdite sur ce secteur. Toutefois, les	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux Canaliser le grand public, Baliser les circuits, itinéraires thématiques avec préalablement une redéfinition des itinéraires (projet de ganivelles) Sensibiliser le public Mettre en place des ganivelles afin de canaliser d'une part l'accès au site, et limiter d'autre part l'eutrophisation du milieu par les déjections en période estivale Interdire ou faire respecter l'interdiction du camping sauvage

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
		<p>chasseurs ne fréquentent pas le lido).</p> <p>Observation du milieu naturel et des oiseaux (public scolaire et naturaliste)</p> <p>naturaliste)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des zones rudérales de bords de route notamment près du grau qui sont des terrains propices à l'implantation d'espèces exogènes (arrachage des Lampourdes, Sénéçon du Cap, Muguet des Pampas (<i>Salpichroa origanifolia</i>), Ficoïde glaciale (<i>Aptenia cordifolia</i>), Cannes de Provence ; • Revégétalisation des anciennes zones soumises à la pression anthropique pour éviter l'érosion rapide de la dune. Cette action permettra également de refermer visuellement les accès au site et donc d'éviter les afflux touristiques désordonnés. La revégétalisation est à réaliser avec les espèces locales déjà présentes et non avec des espèces ornementales envahissantes ; • Eviter le nettoyage mécanique des plages près des stations à Euphorbe Péplis et Panicaut de mer <p>Maintenir et mettre en place des actions de sensibilisation, des actions pédagogiques, des manifestations...</p>
Sauvegarde des dunes fixes et arrières dunes			<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux • Arrachage des espèces invasives (Oponces et Yucca gloriosa) notamment dans la partie sud, ainsi que les griffes de sorcières (<i>Carpobrotus edulis</i>) au village des pêcheurs • Faire respecter l'interdiction de l'usage du site aux engins motorisés qui dégradent les habitats et favorisent la dissémination des Oponces qui régénèrent facilement par leurs raquettes • Canaliser le grand public, • Baliser les circuits, itinéraires thématiques avec préalablement une redéfinition des itinéraires (projet de ganivelles) • Sensibiliser le public • Restructuration du cordon dunaire • Dans la zone du Grau (coté lagune, au sud du grau), poursuivre le chenal en eau afin de former un îlot pour isoler un secteur potentiel pour la reproduction des aigrettes (vérifier un possible conflit avec les pêcheurs pcq présence d'une route). • Réduction des impacts, des nuisances de la voie littorale. • Définition de la place de la voiture dans cet espace • Mettre en place une gestion des populations de sangliers qui déterraient et /ou consommeraient certaines bulbeuses de cet habitat (Scille d'automne, Dipcadi tardif, Romulée à petites fleurs). • Suppression du parcours de santé actuel qui contribue au piétinement de la dune ; • Interdire ou faire respecter l'interdiction du camping sauvage • Interdire ou faire respecter l'interdiction des décharges sauvages

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Poubelles et dégradations			<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre un entretien régulier du site (ramassage des ordures). • Sensibiliser le public <p>Mettre en place des actions de sensibilisation, des actions pédagogiques, des manifestations...</p>
Dégradation du milieu par les engins motorisés		<p>Activités indésirables et interdites sur le site : 4X4, moto, quad</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les usages par secteurs • Baliser les circuits, itinéraires thématiques avec préalablement une redéfinition des itinéraires • Sensibiliser le public <p>Restructuration du cordon dunaire</p> <p>Faire respecter l'interdiction de l'usage de ces engins sur le site</p>

Atelier Thématique n°1 : Accueil du Public

Etaient Présents : Mesdames Florence VERDIER (*conservatoire du littoral*), Florence DESSALES (*conservatoire du littoral*), Françoise SIROL (*APVZH*), Rosita ESCOBAR (*Syndicat des Lloberes*), Danielle BOIVIN (*BIOTOPE*), Messieurs F BARRET et Adrien SANQUER (*Mission Littoral*), Frédéric BRUANDET (*Association PRIMAVERA*), Jean-françois FABRE (*commune de Saint Nazaire*), Lionel COURMONT (*GOR*), Henri CONTE (*APVZH*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*).

Etaient Excusés : Messieurs Jean-claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*), Jean SERRE (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Auguste BOTTIN (*commune de Saint Nazaire*), Robert SAUT (*commune de Canet en Roussillon*)

Suite à un malentendu portant sur la date de l'atelier thématique n°3 : « Hydraulique et gestion des vannes » où Madame Rosita ESCOBAR devait venir présenter le projet de digue sur le cagarell, Mme ESCOBAR a accepté de venir présenter ce projet, porté par le SIA des Ilobères, au début du présent atelier thématique.

Suite à une présentation générale du projet par Madame ESCOBAR, il a été rappelé que le projet est actuellement entre les mains de la MISE qui demande que des recommandations soient faites par les gens participant qu DOCOB afin d'amoinrir l'impact de cet ouvrage sur les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et prioritaires.

Certains acteurs ont clairement fait part de leurs oppositions à ce projet et ont indiqué qu'ils le feront savoir lors de l'enquête publique.

Suite aux discussions, voici les recommandations des acteurs du DOCOB :

- Tout d'abord, il est souhaité qu'un document d'incidences sur cet ouvrage soit réalisé. En effet, étant dans un périmètre Natura 2000, les incidences de la réalisation d'un ouvrage doivent être évaluées et quantifiées. Nous disposons actuellement de l'inventaire précis. Il faut répondre à l'impact de cet ouvrage sur la faune et la flore.
- - Que le tracé de la digue suive au plus près la route, notamment au niveau du rond point afin d'épargner la Roselière qui est un habitat naturel important pour l'avifaune (prise en compte nécessaire dans le cadre de l'éventuelle désignation de la ZPS) et les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires qui sont touchés par l'emprise de la digue au niveau des prés de la ville.
- Limiter les emprises sur les extrémités, car il s'agit à ces endroits d'habitats d'intérêt prioritaire,
-
- Que l'emprise de la digue soit minimale (que la digue ait une pente très forte du côté du site Natura 2000)
- Que la végétalisation de la digue se fasse avec des espèces indigènes propres au site
- Qu'il n'y ait pas d'entretien de la végétation du côté Natura 2000
- Remise en cause ou pertinence de la piste cyclable sur le haut de la digue.

Les débats ont ensuite repris sur la thématique de l'atelier et nous avons pu remplir les tableaux de la façon suivante sur les deux secteurs concernés.

SECTEUR DE L'ESPARRO A L'ANCIEN REART

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
La qualité paysagère du site	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, et des espèces végétales et animales remarquables Conserver un paysage authentique et attrayant pour le visiteur	Pastoralisme ovin, Activités cynégétiques, Promeneurs locaux (vélos, chevaux, piétons), Activités pédagogiques menées par les associations et l'agglomération auprès de publics naturaliste et scolaire, Activités et présences indésirables : Présence de sanglier, 4X4, moto, quad,	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des activités participant à la gestion de l'espace (activités agricole et cynégétique – entretien mécanique). Préciser les usages par secteurs Maintenir & réhabiliter les linéaires d'arbres pour favoriser les habitats de l'avifaune et offrir un intérêt paysager Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux Elaborer une liste des espèces introduites envahissantes
Développement d'un tourisme vert sur la commune de Saint-Nazaire / gestion du public (Pour l'instant, il n'y a pas de disponibilité sur le village de Saint-Nazaire pour la location aux visiteurs – sous forme de gîte ou d'appartement. Un projet d'une 30aine de maisons mobiles pourrait être mis en place près du camping).	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables Accueillir le public		<ul style="list-style-type: none"> Canaliser le grand public (mobilier, barrières) Mettre en évidence certains chemins et sentiers, sans les baliser en y effectuant un entretien régulier, afin qu'ils puissent être empruntés par les visiteurs. Eviter que ces chemins et sentiers croisent des habitats naturels et des habitats d'espèces sensibles à la fréquentation (limiter la fréquentation en certains lieux et sur certaines périodes). Sensibiliser le public Préciser les usages par secteurs Etablir, avec les acteurs locaux, des principes directeurs devant guider un éventuel développement touristique.
Conflits d'usages (Pour le moment, aucun conflit d'usage n'existe dans ce secteur).	Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables Assurer la sécurité sur le site		<ul style="list-style-type: none"> Préciser les usages par secteurs Maintien des activités participant à la gestion de l'espace (activités agricole et cynégétique).

SECTEUR DU LIDO

Madame SIROL nous demande de bien faire attention sur la hauteur d'eau du second gué afin de ne pas inonder et condamner indirectement le golf.

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Fréquentation	Ouverture au public compatible à la politique de protection	Baignades Activités sportives nautiques en mer Parcours de santé Jogging Promenade (vélos, chevaux, piétons) Pêche professionnelle Chasse (La chasse n'est pas interdite sur ce secteur. Toutefois, les chasseurs ne fréquentent pas le lido). Observation du milieu naturel et des oiseaux (public scolaire et naturaliste)	<ul style="list-style-type: none"> Préciser les usages par secteurs
Fréquentation	Canaliser le grand public Sensibiliser le public		<ul style="list-style-type: none"> Baliser les circuits, itinéraires thématiques avec préalablement une redéfinition des itinéraires (projet de ganivelles) <p>Maintenir et mettre en place des actions de sensibilisation, des actions pédagogiques, des manifestations...</p>
Conflits d'usages	Assurer la sécurité sur le site Préservation du patrimoine et des savoir-faire locaux Amélioration et préservation du paysage Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables Maintien des activités participants à la gestion de l'espace		<ul style="list-style-type: none"> Préciser les usages par secteurs
Dégradation de la qualité paysagère (poubelles et dégradations)	Amélioration et préservation du paysage Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables Sensibiliser le public		<ul style="list-style-type: none"> Contrôles des espèces introduites (exogènes) envahissantes (réduire et surveiller) = Suivi de la dynamique des milieux Poursuivre un entretien régulier du site (ramassage des ordures). Mettre en place des actions de sensibilisation, des actions pédagogiques, des manifestations...
Place de la voiture sur ce secteur	Amélioration et préservation du paysage Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables Sensibiliser le public		<ul style="list-style-type: none"> Définir la place de la voiture dans ce secteur Réduction des impacts, des nuisances de la voie littorale Restructuration du cordon dunaire
Dégradation du milieu par les engins motorisés	Amélioration et préservation du paysage Préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces animales et végétales remarquables		Activités indésirables et interdites sur le site : 4X4, moto, quad

Problématiques	Objectifs	Usages et autres présences concernées	Actions suggérées par les acteurs locaux et par l'opérateur
Devenir du village des pêcheurs et de l'activité de pêche	Préservation du patrimoine et des savoir-faire locaux Accueillir et sensibiliser le public Assurer la sécurité sur le site	Pêche professionnelle, Promenade (vélos, chevaux, piétons) Observation du milieu naturel et des oiseaux (public scolaire et naturaliste)	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des itinéraires de promenade et les postes d'observation pour l'avifaune. • Maintenir les actions de sensibilisation et les actions pédagogiques. • Définir et mettre en place un sentier thématique

Les différentes structures intervenantes sur le périmètre Natura 2000.

